

Mesures sanitaires à l'encontre de trois sociétés promouvant des thérapies cellulaires dendritiques non autorisées en France

Compte Test - 2024-12-01 17:26:40 - Vu sur pharmacie.ma

Trois sociétés, Immucura, Immunyo et Iaso Health GmbH, font l'objet de mesures de police sanitaire en France pour avoir promu illégalement une thérapie cellulaire dendritique présentée comme un traitement anticancéreux sur leurs sites internet et réseaux sociaux. Ce traitement, répondant à la définition d'un médicament, n'a obtenu aucune autorisation de mise sur le marché (AMM) en France ni en Europe, ni un visa publicitaire délivré par l'ANSM. Les entreprises incriminées vantent ce traitement comme étant efficace, sûr, et non invasif, allant jusqu'à affirmer qu'il est exempt d'effets indésirables. Toutefois, l'absence d'AMM soulève des préoccupations sanitaires majeures. Sans validation scientifique et réglementaire, ce type de traitement pourrait présenter des risques pour la santé des patients, notamment en leur faisant renoncer à des thérapies éprouvées. Pour protéger les patients et garantir leur accès à des soins validés, les autorités françaises ont décidé de suspendre la promotion de ces thérapies non conformes. Ces mesures visent également à prévenir tout contournement de la réglementation européenne sur les médicaments.

En coopération avec leurs homologues européens, les autorités sanitaires françaises poursuivent leurs investigations. Elles se réservent le droit de saisir le procureur de la République et d'effectuer des signalements sur le portail officiel Pharos pour contenus illicites en ligne. Ces actions visent à renforcer la sécurité des patients et à lutter contre les pratiques commerciales trompeuses.